



## NEWSFORMATION&PROFESSION 6/2012

27.06.2012

Cher lecteur, chère lectrice,

Voici le numéro 6/2012 des NEWSformation&profession.

Si vous avez connaissance d'une nouvelle profession, d'une formation inédite ou de tout autre sujet intéressant du monde de la formation, n'hésitez pas à nous contacter: [info-docu@csfo.ch](mailto:info-docu@csfo.ch). Nous nous tenons également à votre disposition pour répondre à vos questions et suggestions.

Cordialement  
Information documentaire Orientation  
Béatrice Looney

### INFOformation&profession du 27.06.2012

- **Micromécanicien/ne CFC, en consultation**
- **Contremaître/esse en entretien de routes (BF), nouvelle option professionnelle en consultation – Champ professionnel «Construction de voies de communication»**
- **Réalisateur/trice publicitaire (DF), en consultation**
- **Chef/fe d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration diplômé/e (DF)**
- **Spécialiste du domaine des privations de liberté (DF)**
- **Formation professionnelle initiale AFP 2011**
- **Formation professionnelle initiale CFC 2011**

Les fiches INFOformation&profession diffusées par le biais de cette newsletter sont disponibles sur [www.edudoc.ch](http://www.edudoc.ch).

### Brevets et diplômes fédéraux: consultations et approbations

Les règlements d'examen suivants ont été publiés pour consultation dans la Feuille fédérale (rédaction d'une fiche INFOformation&profession uniquement lorsque le titre obtenu est modifié ou lorsqu'il s'agit d'une nouvelle profession):

- **Construction de voies de communication, champ professionnel (BF)**, modification du règlement de 2010, voir INFOformation&profession
- **Contremaître/esse jardinier/ière (BF)**, modification du règlement de 2009
- **Réalisateur/trice publicitaire (DF)**, voir INFOformation&profession
- **Techno-polygraphe (BF)**

Les règlements suivants ont été approuvés par l'OFFT:

- **Accompagnateur/trice de randonnée (BF)**, modification du règlement de 2010
- **Chef/fe d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration diplômé/e (DF)**, voir INFOformation&profession
- **Déclarant/e en douane (BF)**
- **Expert/e en production (BF)**
- **Spécialiste du domaine des privations de liberté (DF)**, voir INFOformation&profession

Les règlements sont disponibles dans la **liste des professions de l'OFFT** (parfois à une date ultérieure).

### Nouvelle brochure: Entre les bancs de l'école et le terrain d'entraînement

Cette **brochure**, éditée par l'Association Suisse de Football (ASF) et qui existe depuis quelques années en allemand, est désormais aussi disponible en français.

On y trouve des informations et des conseils sur le choix d'une profession, des présentations des diverses écoles de sport, des possibilités de formation professionnelle, etc. Elle peut être commandée pour le prix de CHF 10.- auprès de l'ASF, à l'adresse électronique:

[spoerri.thomas@football.ch](mailto:spoerri.thomas@football.ch) ou au numéro de téléphone: 031 950 81 34.

### Domaine social: nouvelle brochure et informations sur les salaires

SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, a édité une **nouvelle brochure informative** sur les professions sociales. Les professions de chaque niveau sont brièvement décrites.

SAVOIRSOCIAL a également publié un **document** concernant les salaires d'entrée pour les personnes débutant une activité dans le domaine social.

### **Nouveau Master of Science en éducation précoce spécialisée**

Les études en éducation précoce spécialisée organisées conjointement par la Haute école pédagogique du canton de Vaud et l'Université de Genève constituent la formation de base pour intervenir auprès d'enfants de 0 à 6 ans. L'ouverture de la formation est prévue au semestre d'automne 2012, sous réserve de la ratification définitive des accords de coopération avec l'Université de Genève.

**Pour en savoir plus**

### **Autorités compétentes pour la reconnaissance des diplômes étrangers**

Si une profession n'est pas réglementée, une reconnaissance d'un diplôme ou d'un certificat étranger n'est pas nécessaire à son exercice. En revanche, si la profession est réglementée, il est indispensable d'obtenir une reconnaissance pour pouvoir l'exercer. Sont considérées comme réglementées les professions dont l'exercice repose sur une base légale qui exige un diplôme, un certificat ou une attestation de compétence. En complément de la **brochure E1 Liste des autorités et institutions compétentes**, l'OFFT publie une **liste des professions et activités réglementées**. Celle-ci recense non seulement les professions figurant dans la brochure E1, mais également différentes activités telles que l'exploitation d'une crèche pour enfants ou le courtage en crédit, et indique l'autorité compétente pour la reconnaissance des diplômes.

### **Nouveau Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

Dès le 1er janvier 2013, le Département fédéral de l'économie (DFE) portera le nom de Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le Secrétariat d'état à l'éducation et à la recherche (SER), le domaine des écoles polytechniques fédérales et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) seront ainsi regroupés dans ce nouveau département.

Simultanément, le SER et l'OFFT fusionneront en un nouveau Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, le SEFRI, placé sous la direction du secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio.

**Pour en savoir plus**

Prochaines NEWSformation&profession: 29 août 2012.